

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT,
DE RIVIERES ET DU CYCLE DE L'EAU**

- :-

COMITE SYNDICAL DU 15 AVRIL 2021

COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'an deux mille vingt et un, le 15 avril à 18h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau, régulièrement convoqués par courriel du 09 avril 2021, se sont réunis à la salle du comité, 58-60 rue Fernand Laguide à Corbeil-Essonnes (91100), en vue de délibérer sur les points portés à l'ordre du jour de la présente séance, sous la Présidence de Monsieur Xavier DUGOIN et de Monsieur PIRIOU (pour le point n° 5 et le vote des comptes administratifs).

Titulaires présents :

Mesdames : MORVAN, PIGEON, BUDELLOT, COLONNA, DOUGNIAUX, SIMON.

Messieurs : PIERRE, TERRIER, VALETTE, GUERBADOT, CORRE, PAROLINI, ECK (jusqu'à 19h20), DUGOIN, BOULEY, VERDIER, VANIER, MORLAIS, BOUTEILLE, CHAMOREAU, HILGENGA, SEMUR, BERNARD, LIEGEART, RASSIER (jusqu'à 19h55), LE PAGE, RAYNAL, COUADE, MOURET, MAILLARD, COUDORO, CACHELEUX, BLASCO, PIRIOU, SOULOUMIAC, VEROTS (jusqu'à 19h50), DIRAT, DUBOIS, VOISE, VAUDELIN, SOMENZI, MASSELIS, BOUCHU, FOURNIER, LE BEC, VIVIER, FROGER, JOUBERT (jusqu'à 19h20), BROUSSET.

Suppléants présents :

Mesdames SERDET (pour Monsieur DE LUCA), GALIBERT (pour Monsieur GARDAHAUT).

Messieurs BESSON (pour LAGARRIGUE), DUBOZ (pour GOMBAULT), NICOLAS (pour MARAIS), MARIETTE (pour TANGUY).

Titulaires absents :

Mesdames : MELOT, PINAUD-GROS, CHAMBARET, BARGAIN, GROS, SCACCHI, PFEIFFER.

Messieurs : RONDAO, LANGLET, JAIRE, SARRION, NEMON, BEN OUADA, LUCAS, BROUILLARD, DALMAI, QUIOC, GERVIN, PESCHEUX, PETEL, VEROTS (à partir de 19h50), RAUSCHER, GOBRON, PROT, RECOULES, CARPENTIER, CAYROUSE.

Pouvoirs :

Monsieur GAURAT donne pouvoir à Monsieur BOUTEILLE

Monsieur ECK donne pouvoir à Monsieur SOULOUMIAC (à partir de 19h20)

Monsieur RASSIER donne pouvoir à Monsieur MOURET (à partir de 19h55)

Monsieur DELCAMBRE donne pouvoir à Monsieur SEMUR

Monsieur BORTOLI donne pouvoir à Monsieur HILGENGA

Monsieur JOUBERT donne pouvoir à Monsieur SEMUR (à partir de 19h20)

Désignation du Secrétaire de Séance : Monsieur Frédéric MOURET est désigné secrétaire de séance

Approbation à l'unanimité (absentement de Mr SOMENZI) du procès-verbal du Comité Syndical du 11/02/2021

Compte-rendu succinct du Bureau Syndical du 04/03/2021 et du 08/04/2021

Relevé des décisions prises par le Président sur délégation d'attributions du Comité Syndical depuis le 11 février 2021

Le Président informe du retrait des points ENERGIES de l'ordre du jour.

Sur proposition du Président, les points ENERGIES RENOUVELABLES et DEVELOPPEMENT DURABLE ont été avancés dans l'ordre du jour.

AFFAIRES GENERALES

MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE VERT-LE-GRAND AU SEIN DU SIARCE (DCS202120)

Le Comité Syndical,

PREND ACTE de la désignation par la Commune de Vert-le-Grand de Madame Nicole GUERNEVE en qualité de déléguée suppléante.

MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE CHEVANNES AU SEIN DU SIARCE (DCS202121)

Le Comité Syndical,

PREND ACTE de la désignation par la Commune de Chevannes de Monsieur Mael GUERBADOT en qualité de délégué titulaire et de Madame Nathalie SOUMAT en qualité de déléguée suppléante.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE MOBILITE PROPRE DE LA COMMUNE DE VERT-LE-GRAND AU SIARCE (DCS202122)

Le Comité Syndical,

APPROUVE la demande de transfert de la compétence mobilité propre de la commune de Vert-Le-Grand au SIARCE

DONNE pouvoir à Monsieur le Président du SIARCE pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce transfert de compétence et procéder à toute formalité concernant les contrats qui sont attachés aux biens concernés.

VOTE : UNANIMITE

TRANSFERT DE LA COMPETENCE MOBILITE PROPRE DE LA COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS AU SIARCE (DCS202123)

Le Comité Syndical,

APPROUVE la demande de transfert de la compétence mobilité propre de la commune de La Ferté-Alais au SIARCE

DONNE pouvoir à Monsieur le Président du SIARCE pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce transfert de compétence et procéder à toute formalité concernant les contrats qui sont attachés aux biens concernés.

VOTE : UNANIMITE

DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE DU PRESIDENT DU SIARCE (DCS202124a)

Le Comité Syndical,

DECIDE D'ACCORDER la protection fonctionnelle à Monsieur Xavier DUGOIN, Président du SIARCE, concernant les propos à caractère diffamatoire, publié le 1^{er} février 2021 sur le site du réseau social FACEBOOK, par Monsieur François PAROLINI le maire de la commune d'Itteville,

DECIDE DE PRENDRE en charge l'ensemble des frais de procédure dans le cadre de la procédure judiciaire,

DIT que les frais de procédure relatifs aux suites judiciaires liées à la protection fonctionnelle seront imputés au chapitre 011.

VOTE : MAJORITE

CONTRE : 2 (PAROLINI et COLONNA)

ABSTENTION : 11 (SERDET, VOISE, BOUCHU, BLASCO, MAILLARD, SOMENZI, MASSELIS, MORLAIS, VALETTE, PIRIOU, LE BEC)

ENERGIES RENOUVELABLES

ATTRIBUTION DU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA VALORISATION ENERGETIQUE DU SITE EPURATOIRE D'EXONA-EVRY (DCS202125)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le choix de Monsieur le Président de signer le contrat de concession de service public pour la valorisation énergétique du site épuratoire d'EXONA-EVRY avec la SPL « *Confluence Seine Essonne Energie* ».

APPROUVE l'économie générale du contrat de concession de service public pour la valorisation énergétique du site épuratoire d'EXONA-EVRY et les documents qui y sont annexés.

APPROUVE les conditions financières du contrat de concession de service public telles que rappelées dans le rapport du Président qui restera annexé à la présente délibération et rappelées ci-après :

Rémunération du concessionnaire :

En contrepartie des charges qui lui incombent en exécution du contrat (financement, conception, construction et exploitation des installations), le Concessionnaire perçoit les recettes issues de la vente du biométhane produit par les installations de valorisation énergétique du site épuratoire et injecté dans le réseau public de gaz naturel.

Le montant de cette rémunération est fixé par le contrat de vente de biométhane conclu entre le concessionnaire et le fournisseur d'énergie.

Les modalités de variation des prix sont celles figurant au dit contrat.

Le Concessionnaire percevra directement les recettes versées par le fournisseur d'énergie.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de concession de service public pour la valorisation énergétique du site épuratoire d'EXONA-EVRY avec la SPL « Confluence Seine Essonne Energie » et prendre toutes décisions concernant son exécution.

CHARGE Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

FINANCES

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONFORMITE DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET GENERAL (DCS202126)

Le Comité Syndical,

APPROUVE la conformité du compte de gestion 2020 du budget général « pendant du compte administratif » ;

EMET un avis favorable au compte de gestion 2020 du budget général ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : MAJORITE

CONTRE : 2 (PAROLINI et COLONNA)

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET GENERAL (DCS202127)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le compte administratif 2020 du budget général au vu du compte de gestion ;

Résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice	427 679,42
Solde des restes à réaliser	2 723 429,25
Excédent/déficit net de la section d'investissement	-389 478,90
<i>Inclus le solde des restes à réaliser+report</i>	
Résultat net	38 200,52

VOTE le compte administratif 2020 du budget général ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

ABSTENTION : 2 (PAROLINI et COLONNA)

DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DU BUDGET GENERAL (DCS202128)

Le Comité Syndical,

CONSTATE l'état des restes à réaliser (reports) à inscrire au budget supplémentaire 2021 :

	Investissement
Recettes	2 971 238,32
Dépenses	247 809,07
Total	2 723 429,25

AFFECTE le résultat de clôture de l'exercice 2020 du budget général comme suit :

	Montant
Affectation en réserves au 1068 (au minimum couverture du besoin d'investissement)	389 478,90
Report en fonctionnement (R002)	38 200,52

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : MAJORITE

CONTRE : 2 (PAROLINI et COLONNA)

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONFORMITE DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF (DCS202129)

Le Comité Syndical,

APPROUVE la conformité du compte de gestion 2020 du budget assainissement collectif « pendant du compte administratif » ;

EMET un avis favorable au compte de gestion 2020 du budget assainissement collectif ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : MAJORITE

CONTRE : 1 (COLONNA)

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF (DCS202130)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le compte administratif 2020 du budget assainissement collectif au vu du compte de gestion ;

Résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice	2 862 597,33
Solde des restes à réaliser	3 146 254,10
Excédent/déficit net de la section d'investissement	-6 500 797,32
<i>Inclus le solde des restes à réaliser + report</i>	
Résultat net	-3 638 199,99

VOTE le compte administratif 2020 du budget assainissement collectif ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

ABSTENTION : 1 (COLONNA)

DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF (DCS202131)

Le Comité Syndical,

CONSTATE l'état des restes à réaliser (reports) à inscrire au budget supplémentaire 2021 :

	Investissement
Recettes	3 993 024,41
Dépenses	846 770,31
Total	3 146 254,10

AFFECTE le résultat de clôture de l'exercice 2020 du budget assainissement collectif comme suit :

	Montant
Affectation en réserves au 1068 (au minimum couverture du besoin d'investissement)	2 862 597,33
Report en fonctionnement (R002)	0,00

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : MAJORITE
CONTRE : 1 (COLONNA)

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONFORMITE DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DU MALESHERBOIS (DCS202132)

Le Comité Syndical,

APPROUVE la conformité du compte de gestion 2020 du budget de la régie d'assainissement du Malesherbois « pendant du compte administratif » ;

EMET un avis favorable au compte de gestion 2020 du budget de la régie d'assainissement du Malesherbois ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE
ABSTENTION : 1 (COLONNA)

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET RÉGIE DU MALESHERBOIS ASSAINISSEMENT COLLECTIF (DCS202133)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le compte administratif 2020 du budget Régie du Malesherbois assainissement collectif au vu du compte de gestion ;

Résultat brut de fonctionnement de l'exercice	-36 740,23
Solde des restes à réaliser	-32 826,59
Excédent/déficit net de la section d'investissement	279 281,67
<i>Inclus le solde des restes à réaliser</i>	
Résultat net	242 541,44

VOTE le compte administratif 2020 du budget Régie du Malesherbois assainissement collectif ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE
ABSTENTION : 1 (COLONNA)

DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DU BUDGET RÉGIE DU MALESHERBOIS ASSAINISSEMENT (DCS202134)

Le Comité Syndical,

CONSTATE l'état des restes à réaliser (reports) à inscrire au budget supplémentaire 2021 Régie du Malesherbois assainissement :

	Investissement
Recettes	0,00
Dépenses	32 826,59
Total	-32 826,59

AFFECTE le résultat de clôture de l'exercice 2020 du budget Régie du Malesherbois assainissement comme suit :

	Montant
Affectation en réserves au 1068 (au minimum couverture du besoin d'investissement)	0,00
Report déficitaire en fonctionnement (D002)	-36 740,23

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

ABSTENTION : 1 (COLONNA)

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONFORMITE DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (DCS202135)

Le Comité Syndical,

APPROUVE la conformité du compte de gestion 2020 du budget assainissement non collectif « pendant du compte administratif » ;

EMET un avis favorable au compte de gestion 2020 du budget assainissement non collectif ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : MAJORITE

CONTRE : 1 (COLONNA)

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (DCS202136)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le compte administratif 2020 du budget assainissement non collectif au vu du compte de gestion ;

Résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice	40 589,97
Solde des restes à réaliser	0,00
Excédent/déficit net de la section d'investissement	0,00
<i>Inclus le solde des restes à réaliser</i>	
Résultat net	40 589,97

VOTE le compte administratif 2020 du budget assainissement non collectif ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

ABSTENTION : 1 (COLONNA)

DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DU BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (DCS202137)

Le Comité Syndical,

CONSTATE l'état des restes à réaliser (reports) à inscrire au budget supplémentaire 2021 :

	Investissement
Recettes	0,00
Dépenses	0,00
Total	0,00

AFFECTE le résultat de clôture de l'exercice 2020 du budget assainissement non collectif comme suit :

	Montant
Affectation en réserves au 1068 (au minimum couverture du besoin d'investissement)	0,00
Report en fonctionnement (R002)	40 589,97

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : MAJORITE
CONTRE : 1 (COLONNA)

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONFORMITE DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET EAU POTABLE (DCS202138)

Le Comité Syndical,

APPROUVE la conformité du compte de gestion 2020 du budget eau potable « pendant du compte administratif » ;

EMET un avis favorable au compte de gestion 2020 du budget eau potable ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : MAJORITE
CONTRE : 1 (COLONNA)

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET EAU POTABLE (DCS202139)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le compte administratif 2020 du budget eau potable au vu du compte de gestion ;

Résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice	2 826 269,80
Solde des restes à réaliser	1 179 923,13
Excédent/déficit net de la section d'investissement	3 282 964,16
<i>Inclus le solde des restes à réaliser</i>	
Résultat net	6 109 233,96

VOTE le compte administratif 2020 du budget eau potable ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE
ABSTENTION : 1 (COLONNA)

DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DU BUDGET EAU POTABLE (DCS202140)

Le Comité Syndical,

CONSTATE l'état des restes à réaliser (reports) à inscrire au budget supplémentaire 2021 eau potable :

	Investissement
Recettes	1 372 112,63
Dépenses	192 189,50
Total	1 179 923,13

AFFECTE le résultat de clôture de l'exercice 2020 du budget eau potable comme suit :

	Montant
Affectation en réserves au 1068 (au minimum couverture du besoin d'investissement)	1 500 000,00
Report en fonctionnement (R002)	1 326 269,80

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : MAJORITE
CONTRE : 1 (COLONNA)

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONFORMITE DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET DE LA REGIE D'EAU POTABLE DU SUD ESSONNE (DCS202141)

Le Comité Syndical,

APPROUVE la conformité du compte de gestion 2020 du budget de la régie d'eau potable du sud-Essonne « pendant du compte administratif » ;

EMET un avis favorable au compte de gestion 2020 du budget de la régie d'eau potable du sud-Essonne ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE
ABSTENTION : 1 (COLONNA)

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET RÉGIE D'EAU POTABLE SUD-ESSONNE (DCS202142)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le compte administratif 2020 du budget Régie d'eau potable Sud-Essonne au vu du compte de gestion ;

Résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice	147 558,02
Solde des restes à réaliser	0,00
Excédent/déficit net de la section d'investissement	-10 401,62
<i>Inclus le solde des restes à réaliser</i>	
Résultat net	137 156,40

VOTE le compte administratif 2020 du budget Régie d'eau potable Sud-Essonne ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE
ABSTENTION : 1 (COLONNA)

DELIBERATION PORTANT AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DU BUDGET RÉGIE EAU POTABLE DU SUD-ESSONNE (DCS202143)

Le Comité Syndical,

CONSTATE l'état des restes à réaliser (reports) à inscrire au budget supplémentaire 2021 Régie eau potable du sud-Essonne :

Investissement	
Recettes	0,00
Dépenses	0,00
Total	0,00

AFFECTE le résultat de clôture de l'exercice 2020 du budget Régie eau potable du sud-Essonne comme suit :

	Montant
Affectation en réserves au 1068 (au minimum couverture du besoin d'investissement)	10 401,62
Report en fonctionnement (R002)	137 156,40

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

ABSTENTION : 1 (COLONNA)

FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS POUR LE BUDGET GENERAL (DCS202144)

Le Comité Syndical,

DECIDE DE FIXER les durées d'amortissement des immobilisations pour le budget Général comme indiqué dans le tableau.

VOTE : UNANIMITE

FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU SIARCE (DCS202145)

Le Comité Syndical,

DECIDE DE FIXER les durées d'amortissement des immobilisations pour le budget Assainissement Collectif du SIARCE comme indiqué dans le tableau.

VOTE : UNANIMITE

FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS POUR LE BUDGET REGIE DE DEPOLLUTION DES EAUX USEES DU MALESHERBOIS (DCS202146)

Le Comité Syndical,

DECIDE DE FIXER les durées d'amortissement des immobilisations pour le budget Régie de Dépollution des Eaux Usées du Malesherbois comme indiqué dans le tableau.

VOTE : UNANIMITE

FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS POUR LE BUDGET EAU POTABLE ASSUJETTI DU SIARCE (DCS202147)

Le Comité Syndical,

DECIDE DE FIXER les durées d'amortissement des immobilisations pour le budget Eau Potable Assujetti du SIARCE comme indiqué dans le tableau.

VOTE : UNANIMITE

FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS POUR LE BUDGET REGIE EAU POTABLE SUD ESSONNE (DCS202148)

Le Comité Syndical,

DECIDE DE FIXER les durées d'amortissement des immobilisations pour le budget REGIE EAU POTABLE SUD ESSONNE comme indiqué dans le tableau.

VOTE : UNANIMITE

APPROBATION DU PRINCIPE DE L'ENGAGEMENT DU SIARCE DANS UNE POLITIQUE DE COOPERATION DECENTRALISEE ET D' ACTIONS DE SOLIDARITE (DCS202149)

Le Comité Syndical,

ADOpte le principe de l'engagement du SIARCE dans la mise en œuvre de politiques de coopération décentralisée et de solidarité internationale dans le domaine de l'eau et l'assainissement,

DIT qu'un montant maximum de 25 000 euros annuels sera affecté à ces actions, qui pourront concerner les budgets eau potable et/ou assainissement

DIT que les dépenses seront inscrites aux budgets supplémentaires 2021,

MANDATE le Président ou son représentant afin de se rapprocher des organismes travaillant à la mise en place de projets de coopération décentralisée et de solidarité internationale,

VOTE : UNANIMITE

DEVELOPPEMENT DURABLE

APPROBATION DU PLAN CLIMAT AIR EAU ENERGIE TERRITORIAL (Pcaeet) DU SIARCE (DCS202150)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le Plan Climat Air Eau Energie Territorial (Pcaeet) du SIARCE et son plan d'actions planifié sur six ans (2021-2026) tel que joint en annexe,

PRECISE que le comité de pilotage en place pour l'élaboration du plan perdurera afin de suivre l'exécution du plan et d'évaluer ses résultats jusqu'en 2026,

VOTE : UNANIMITE

ABSTENTION : 2 (PAROLINI et COLONNA)

ASSAINISSEMENT

APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A L'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE N°2019-016ACL002 PORTANT SUR DES TRAVAUX DE RENOVATION OU DE CREATION, SANS OUVERTURE DE TRANCHEE, DE RESEAUX D'ASSAINISSEMENT, DE RESEAUX D'EAU POTABLE, DE RESEAUX DIVERS ET DE LEURS OUVRAGES ANNEXES SUR LE TERRITOIRE DU SIARCE (DCS202151)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le projet d'avenant n°1 à l'accord-cadre à bons de commande n°2019-016ACL002 relatif aux travaux de rénovation ou de création, sans ouverture de tranchée, de réseaux d'assainissement, de réseaux d'eau potable, de réseaux divers et de leurs ouvrages annexes sur le territoire du SIARCE,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à l'accord-cadre à bons de commande n°2019-016ACL002 lot 2 avec le mandataire du groupement titulaire et tous documents se rapportant à celui-ci,

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cet avenant n°1 à l'accord-cadre à bons de commande n°2019-016ACL002 lot 2.

VOTE : UNANIMITE

COURS D'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

PROCES VERBAL DE REMISE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES DU RU DES PRES HAUTS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD (DCS202152)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le procès-verbal, ci-annexé, de remise des ouvrages hydrauliques du ru des Prés Hauts dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI par la CA Grand Paris Sud au 1^{er} janvier 2021,

AUTORISE le Président à signer le procès-verbal de remise des ouvrages hydrauliques du ru des Prés Hauts à la suite de la prise d'exercice de la compétence GEMAPI sur le ru des Prés Hauts par la CA Grand Paris Sud et tout document s'y rapportant.

VOTE : UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

Le Comité Syndical,

DECIDE l'instauration du télétravail au sein de la collectivité ou de l'établissement à compter du 15 avril 2021, à titre expérimental, pour un an.

DECIDE la validation des critères et modalités d'exercice du télétravail tels que définis ci-dessus ;

APPROUVE la charte du télétravail

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

DIT qu'un bilan partagé sera réalisé à l'issue de la première année d'application de ce dispositif en partenariat avec les représentants du personnel.

VOTE : UNANIMITE

Fait à Corbeil-Essonnes, le 21 avril 2021

Le Président,

Xavier DUGOIN



Affiché le 22/04/2021